

La présence d'un arbitre sur une compétition régionale est indispensable et son rôle de délégué ne peut que concourir à une meilleure qualité de nos manifestations.

Il n'y a encore que trop peu d'arbitres en PACA.

Pour inscrire une course au challenge, le club organisateur doit fournir un arbitre qui officiera sur une autre course (autant d'arbitres à fournir que de courses organisées).

La ligue PACA vous propose
UN STAGE D'ARBITRE
POUR OBTENIR LE DIPLOME DE DELEGUE ARBITRE REGIONAL

Date et lieux du stage : samedi **14** et samedi **28 novembre** 2026 dans la région Aixoise (13)

Animateurs : Daniel ANDRE, Olivier BENEVELLO

Prérequis :

- être licencié compétition FFCO pour la saison en cours
- avoir validé le module initial de maîtrise de l'activité CO
- être titulaire du diplôme de traceur **ou** être licencié depuis 5 ans avec une expérience en organisation de course justifiée par le président du club (*il est très souhaitable d'être déjà traceur !*)

Tous les titulaires d'un diplôme FFCO (animateur, traceur, contrôleur) sont dispensés du stage de formation module initial

Coût par stagiaire :

environ 75€ (repas compris) , pris en charge par la ligue pour les licenciés PACA.

Les frais de déplacement sont à la charge des clubs

Inscription : avant le **31 octobre** 2026, sur co-paca.info

Nombre de stagiaires limité à 14

En fonction du nombre potentiel de stagiaires, une confirmation du stage sera faite début novembre avec des précisions (horaires, matériel indispensable, ...)

Contenus de formation théorique			Temps indicatifs
Journée 1 (6h00)	Matin	Présentation des stagiaires Présentation des exigences et du contenu de la formation	30 min
		Aspects réglementaires généraux Rappels des dispositions du Code du Sport et des Règles Techniques et de Sécurité (RTS)	1h00
		Le règlement des compétitions FFCO Cas concrets d'arbitrage	2h00
	Après-midi	Le contrôle cartographique	1h15
		Les différentes disciplines et différents formats de courses : Spécificités réglementaires	1h15

Contenus de formation étude de cas pratique et évaluation			Temps indicatifs
Journée 2 (7h30)	<i>Matin</i>	Missions et responsabilités du délégué et de l'arbitre Memento du corps arbitral	2h30
		Epreuve de certification « Cas concrets »	1h30
	<i>Après-midi</i>	Correction commune de l'épreuve de certification <i>Echanges/compléments</i>	1h00
		Travaux pratiques : Cas d'arbitrage « complexes » Etude de cas et discussions	2h00
		Procédure de nomination et rapports Présentation de la Certification finale Bilan du stage	30 min